



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.4/36/L.18  
6 novembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/ISA COLLECTION

Trente-sixième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 19 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DES BERMUDES, DES ILES VIERGES BRITANNIQUES, DE MONTSERRAT,  
DES ILES CAIMANES ET DES ILES TURQUES ET CAIQUES

QUESTION DE SAINTE-HELENE

QUESTION DE GUAM

QUESTION DES ILES VIERGES AMERICAINES

Incidences administratives et financières des projets de propositions  
contenus dans les documents A/C.4/36/L.13, L.14, L.16 et L.17

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de consensus contenu dans le document A/C.4/36/L.13 et des projets de résolution contenus dans les documents A/C.4/36/L.14, L.16 et L.17, l'Assemblée générale prierait le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de prévoir, dans ses activités pour l'année à venir, l'envoi éventuel de missions de visite dans les territoires concernés.
2. Le Secrétaire général tient à porter à l'attention de la Quatrième Commission qu'un montant de 538 300 dollars a été approuvé en première lecture pour les activités du Comité spécial durant l'exercice biennal à venir. On prévoit que les dépenses afférentes aux projets de propositions contenus dans les documents A/C.4/36/L.13, L.14, L.16 et L.17 pourront être couvertes dans les limites de ces ressources.

-----

